



**Avis de Demande de Renseignements et de Prix à compétition ouverte pour la Sélection d'un prestataire pour l'organisation d'évènement institutionnel et la confection de panneaux de présentation et de plaques inaugurales dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026, en deux lots.**

**N°D/1815 /N**

REF PPM N° S\_DGER\_108

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix à compétition ouverte fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 19 décembre 2025.

2. L'AGEROUTE Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministre des Infrastructures, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme d'amélioration de l'accessibilité et de remise à niveau des infrastructures sportives en vue de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de service relatif à la **sélection d'un prestataire pour l'organisation d'évènement institutionnel et la confection de panneaux de présentation et de plaques inaugurales dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026, en deux lots.**

**Lot 1 : organisation d'évènement institutionnel**

**Lot 2 : confection de panneaux de présentation et de plaques inaugurales.**

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

**d'organisation d'évènement institutionnel et la confection de panneaux de présentation et de plaques inaugurales.**

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations par e-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn), [fsndiaye@ageroute.sn](mailto:fsndiaye@ageroute.sn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :  
*L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x rue F, Fann résidence – Dakar*  
*Tel : (+221) 33 869 07 51 – Fax : (+221) 33 864 63 50* du lundi au vendredi de 08 h à 17h.
5. Les exigences en matière de qualification sont :

**Capacité financière pour chaque lot (1 et 2)**

- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (3) dernières années à compter de 2023 (2023, 2024 et 2025)

## **Capacité technique et expérience :**

### **Lot 1 : organisation d'évènement institutionnel**

Le soumissionnaire devra :

- Exécuter avec satisfaction un (01) contrat similaire de prestation de services évènementiels au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2021 ayant une valeur minimale de vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA. Ce contrat devra être justifié par une attestation de service fait dûment signée ;
  - Présenter une note décrivant notamment les moyens humains, matériels et logistiques et la méthodologie à mettre en œuvre pour la réalisation des prestations de services évènementielles.

Le prestataire devra également disposer d'un personnel nécessaire qualifié pour l'intervention en logistique évènementielle.

### **Lot 2 : confection de panneaux de présentation et de plaques inaugurales**

Le soumissionnaire devra :

- Exécuter avec satisfaction au moins un (01) contrat de réalisation de panneaux et installation de panneaux au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2021 ayant une valeur minimale de vingt-deux millions (22 000000) F CFA. Ce contrat devra être justifié par une attestation de service fait dûment signée ;
  - Présenter une note décrivant notamment les moyens humains, matériels et logistiques et la méthodologie à mettre en œuvre pour la réalisation des prestations attendues.

Le prestataire devra également disposer d'un personnel qualifié nécessaire pour effectuer la réalisation et l'installation des panneaux et plaques inaugurales.

**NB** : Toute fausse déclaration, pourra entraîner le rejet de la soumission.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte complet en formulant une demande écrite au Directeur Général de l'AGERROUTE à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant de **Vingt mille (20 000) FCFA** par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGERROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire de la DRPCO sera disponible sur place pour consultation.

7. Les offres devront être soumises au niveau de la Direction de la Passation de Marchés de l'AGERROUTE sise à la rue David Diop x Rue F - Fann résidence au plus tard le **14 juillet 2026 à 10 Heures 30 mn précises (GMT)**.

Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-après : **salle de réunion de la Commission des Marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x rue F, Fann résidence le 14 juillet 2026 à 10 h 30 mn précises (GMT).**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- quatre cent mille (400 000) francs CFA pour le lot 1 ;
- trois cent mille (300 000) francs CFA pour le lot 2.

La garantie de soumission doit rester valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Moustapha FALL**